

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

MARS 1907

No 3

LE PERE JOSEPH-PIERRE DE LA CHASSE

Joseph-Pierre de la Chasse naquit à Auxerre, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Yonne, en France, le 7 mai 1670.

Après avoir fait toutes ses études littéraires au collège de sa ville natale, il entra, le 14 octobre 1687, dans l'ordre des Jésuites.

Son noviciat terminé, il professa à Rennes (1689-1695), puis il étudia quatre années la théologie au collège Louis-le-Grand, à Paris (1695-1699).

Mgr Tanguay dit que le Père de la Chasse arriva ici le 16 juin 1703. (1) Nous le voyons, peu de temps après son arrivée, à la mission de Pentagoët.

Le Père de la Chasse fut rappelé à Québec vers 1712. "Le marquis de Vaudreuil, nous apprend l'ouvrage *Les Ursulines de Québec*, s'était longtemps opposé à son départ de la mission, le croyant nécessaire à la stabilité de l'alliance des Français avec cette fière et belliqueuse nation." (2)

Nommé supérieur-général des missions des Jésuites au Canada, en 1719, le Père de la Chasse remplit cette charge pendant plusieurs années.

Dans une lettre de Chicoutimi, datée du 13 mars 1730, le Père Laure écrit :

"Le R. P. de la Chasse, supérieur de nos missions, ani-

(1) *Répertoire général du clergé canadien*, p. 76.

(2) Volume II, p. 147.

mé de ce zèle qui, lui ayant fait ensevelir tant et de si longs travaux parmi les Sauvages.....”

C'est le Père de la Chasse qui, le 15 octobre 1632, prononça à Québec un discours sur la naissance du dauphin, fils de Louis XV, qui eut “un applaudissement général.”

En 1741, il était missionnaire au village des Sauvages de Bécancour.

Le Père de la Chasse mourut à Québec le 27 septembre 1749.

La lettre circulaire sur sa mort, envoyée par le P. Gabriel Marcol, supérieur-général des missions du Canada, au P. de Kersaintgilly, supérieur de la maison de Pontoise, parle de la *mémoire prodigieuse* du P. de la Chasse, de son *amour pour la poésie*, qu'il cultivait dans sa vieillesse en composant chaque semaine des vers sur des sujets de piété.

Elle ajoute :

“Après sa régence et sa théologie qu'il fit avec distinction, son attrait pour une vie dure et où l'amour-propre trouve le moins à se satisfaire, lui fit demander les missions sauvages Appelé à Québec et chargé du soin de toutes les missions, ses grands talents pour la parole de Dieu et pour le gouvernement y parurent avec éclat. Il fut toujours très goûté et très suivi.” (1)

ELOGE FUNEBRE DE MGR DE SAINT-VALLIER

Eloge funèbre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean de La Croix de St-Vallier, second évêque de Québec, prononcé par le Révérend Père De La Chasse, de la Compagnie de Jésus, au Collège et à l'Hôpital-Général, au mois de février 1728. (2)

(1) R. P. Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. III, p. 443.

(2) Nous devons la copie de ce précieux document à la bienveillance de M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec.

In memoria æterna erit justus ; ab auditione
malâ non timebit.

La mémoire du juste sera éternelle, il ne crain-
dra point les traits de la médisance.

(Au psaume cent-onze).

Est-il donc de la destinée de cette colonie d'estre sans cesse exposée aux plus rudes épreuves, et, lorsqu'à peine elle a essuyé ses larmes et oublié ses anciens malheurs, de recevoir de nouveaux coups, et d'avoir de nouveaux sujets de répandre des pleurs et de s'affliger.

La perte d'un vaisseau (1) où l'argent et les marchandises les plus rares estoient ce qu'il renfermoit de moins précieux, luy étoit encore toute récente ; elle étoit encore toute occupée de l'affreuse et désolante image du plus triste des naufrages, de la mort des Chazels, des Louvigny, des Lagesses et de tant d'autres personnes de distinction que l'onde cruelle venoit de luy enlever, lorsque pour augmenter ses peines dans un tems où elle auroit si fort souhaité de les voir diminuer, après avoir été frappée dans ses membres, elle se sentit attaquée dans son chef. L'illustre Marquis de Vaudreuil, dont le gouvernement fut toujours heureux parce qu'il fut toujours sage, cessa en effet de vivre, si vous vous en souvenés, chrétiens, presque incontinent après qu'on nous eut annoncé le triste désastre que la mer nous avoit causé près des terres de l'Isle Royale. Il y avoit environ dix-huit mois que la bonté du Roy, qui veille sans cesse au bien de cette colonie, avoit réparé nos pertes, en nous envoyant un gouverneur et un intendant pleins de mérite et tout à fait capables de nous consoler. Nous oublyions insensiblement nos peines passées par le sentiment doux et agréable du bonheur présent dont nous jouissions.

Mais hélas ! sur quoi comptions-nous, ô mon Dieu, lorsque nous comptions sur la vie, et quand nous nous promettions, surtout dans un pays si sujet aux accidents

(1) Le *Chameau*, vaisseau du roi, qui se brisa sur la côte de l'Isle Royale, près de Louisbourg, la nuit du 25 août 1725.

imprévis à de perpétuelles vicissitudes, une prospérité constante.

Nous commençons à peine à nous applaudir et à vous remercier des deux nouveaux présents qu'il vous a plu de nous faire, présents si dignes d'exciter toute notre reconnaissance, puisqu'ils sont si fort selon nos desirs et selon votre cœur, que la triste mort, fondant encore parmi nous d'un vol affreux, vient interrompre de nouveau le cours de la félicité dont nous nous flattions. Nous goûtions de concert avec la puissance spirituelle que vous aviez établie sur tout ce diocèse, la joie que l'arrivée de nos deux puissances temporelles avoit apportée à tout ce pays, lorsque, levant ce bras, ô mon Dieu, qui n'épargne pas même les souverains, vous la frappez elle-même cette puissance, et frappez dans elle tous les ordres de cette Colonie qui par le trépas de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, second évêque de Québec, Prototaire Apostolique et évêque assistant de Sa Sainteté, se trouve d'autant plus consterner, que ce vertueux Prélat durant quarante-trois ans, qu'il a tenu ce siège épiscopal, leur a donné à tous des instructions plus salutaires et des exemples plus mémorables de toutes les vertus chrétiennes. Quoique Mgr de St-Vallier rassemblât dans sa personne toutes les vertus d'un grand Prélat, trois, ce me semble principalement ont formé son caractère, en ont fait un des plus grands évêques de son siècle, et doivent mettre surtout dans l'église du Canada, qui luy aura éternellement des obligations particulières, sa mémoire en bénédiction. Ces trois vertus qui vont faire la matière de son éloge funèbre, ont été une piété rare, un zèle laborieux, une charité parfaite. Il ne me sera pas difficile de vous faire convenir, chrétiens, de la piété rare, du zèle laborieux et infatigable, de la charité sans borne de cet Illustre Prélat, connu qu'il a été de vous et tout ce pays, durant tant d'années, sous ses nobles traits, vous n'aurez

pas de peine à trouver ressemblant le portrait que je vais tâcher de vous en faire, ou plutôt que la reconnaissance et l'équité ont déjà dû en former dans le fond de vos cœurs.

Ne craignez pas au reste que je flatte dans mon tableau un saint évêque dont l'humeur franche et sincère n'a rien eu tant en horreur que la flatterie et l'adulation, ni que je tâche de relever par des paroles étudiées les vertus d'un St Prélat qui se fit toujours gloire d'agir dans la simplicité ancienne et de vivre avec toute la frugalité qu'on a admirée dans les évêques des premiers siècles. Vous scavez, chrétiens, combien au contraire il fut toujours ami de la modestie et de la vérité. Je troublerois ses cendres, chrétiens, et elles s'éleveroient contre moi si je cherchois ici la pompe du discours et si je mêlois de fausses louanges à son éloge.

PREMIERE PARTIE

La piété qui, selon les saints docteurs, n'est rien autre chose que la chaste crainte du Seigneur, est le fondement de toutes les vertus, puisque c'est elle qui nous fait connaître l'obligation où nous sommes d'estre vertueux et qui nous attire les secours et les graces nécessaires pour le devenir. C'est cette faim et cette soif de la justice dont il est parlé dans l'écriture, ou si vous le voulez, c'est un désir véhément de l'âme qui la porte à Dieu, qui luy fait chercher, qui luy fait employer avec un saint empressement toutes les occasions et tous les moiens d'honorer Dieu et de le glorifier. Telle fut la piété de l'Illustre Prélat que nous pleurons; j'ose le dire, depuis ses premières années jusqu'à la fin de sa vie, il n'estima que Dieu, il ne chercha que Dieu, il ne goûta que Dieu, tout le reste luy étoit insipide. Sa piété fut solide, désintéressée, exemplaire, constante. Sa piété fut solide, c'est-à-dire

qu'elle fut fondée sur la haute idée qu'il avait de Dieu, des devoirs et des obligations indispensables de la créature envers le premier être, sur la connaissance profonde que sa raison éclairée et sa foy vive luy avoient donnée du néant et des misères de l'homme. Sorti de la noble famille de la Croix St-Vallier, une des plus anciennes, des plus illustres et des plus opulentes maisons du Dauphiné, à peine eût-il atteint l'âge où la raison développée commence à juger sainement des choses, que son premier soin fut de ne pas se laisser éblouir par l'apparence trompeuse des richesses et de tout ce que le vulgaire estime. La figure du monde qui passe, avec lequel nous passons, et qui en séduit tant d'autres, ne fit aucune impression sur son cœur, jeune encore dans la maison paternelle, au milieu des honneurs, de l'abondance et des délices, ne croiez pas que, comme c'est l'ordinaire des jeunes gens de son âge, il s'occupât à se repaître des idées flatteuses de la grandeur humaine : dès lors sa piété luy fit voir que Dieu seul était grand, que tout ce qui brille à nos yeux et qui n'est point Dieu, n'est au fond que néant et que vanité. Et, ne fut-ce pas, Chrétiens, la solidité de sa foy, et de sa piété qui, dès qu'il fût en âge de faire un choix de vie le détermina à embrasser, je ne dis pas sans délibération, car il étoit trop prudent pour agir témérairement et sans examen, mais je dis sans peine et même avec plaisir, l'état ecclésiastique ?

Il compara, mes frères, dans des retraites réitérées, entre les mains des directeurs les plus sages et les plus éclairés, à qui son discernement juste le fit adresser, cet état sublime avec l'état séculier : cet état sublime qui, séparant une âme de tout le profane, l'engage dans tout ce qu'il y a de plus saint, avec l'état séculier qui, quoiqu'il laisse toujours à l'homme l'obligation la plus étroite de se sanctifier, car nous devons dans quelque condition que Dieu nous a mis travailler à nous faire des saints, ne laisse pas d'apporter les plus grands obstacles à la sanc-

tification de l'homme. A la faveur des lumières que selon votre promesse, ô mon Dieu, vous luy communiquâtes avec abondance dans la solitude, il vit qu'à la vérité il pourroit se sauver dans le monde, puisque ce seroit faire injure à la grâce de Jésus-Christ de ne pas convenir qu'elle rend le salut possible dans toutes conditions de la vie, mais il vit que dans l'Eglise il trouveroit des moyens de salut plus sûrs, plus efficaces qu'on en trouve dans le monde, et c'est ce qui l'engagea d'y entrer.

Mais si la solidité de sa foy et de sa piété le déterminâ d'entrer dans l'état ecclésiastique et de préférer cet état à tout ce que le siècle lui offroit de plus séduisant et de plus flatteur, ne fut-ce pas aussi par une suite de cette même piété solide dont il étoit rempli qu'il fut si exact à s'acquitter de tous les devoirs de son état, et si scrupuleux observateur de toutes les obligations de sa profession ?

Non, mes frères, M. l'abbé de St-Vallier, promu au sacerdoce, n'étoit pas un de ces ministres des autels qui tâchent d'accommoder Dieu et le monde, qui après avoir offert leur culte au vrai Dieu ne laissent pas quelquefois d'encenser les idoles de la vanité ; qui ne sont presque distingués des laïques que par le caractère et l'habit ; dont l'état est saint, dont les fonctions sont redoutables, mais dont l'esprit, la conversation et les mœurs n'ont souvent rien que de léger et de mondain ; il scavoit combien celuy qui a l'honneur d'offrir tous les jours à Dieu la victime sans tache, doit s'efforcer de mener une vie pure, combien celuy qui traite tous les jours avec le saint des saints doit estre séparé des pécheurs, combien celuy qui tous les jours loge dans son cœur un Dieu pauvre, un Dieu humble, un Dieu anéanti, doit être humble, retenu, modeste, détaché de toutes les vaines espérances du siècle et de tous les engagements terrestres.

Sa destinée, mes frères, répondant à sa naissance et s'accommodant, j'ose le dire, à l'inclination naturelle qu'il

avoit de faire du bien aux malheureux, le conduisit à la cour. Il y servit en qualité d'aumônier du Prince. Comment croiez-vous qu'il se comporta dans un lieu et dans un emploi si capable de mettre la vertu à l'épreuve et de faire voir si elle est solide ?

Ah ! mes frères, ne croiés pas le voir à la cour et auprès du Prince avec un esprit, des airs et des manières moins édifiantes que celles qu'il a fait paroître ailleurs. La cour dont l'air contagieux en a gâté tant d'autres ne pourra jamais se vanter d'avoir changé les mœurs de celui-cy. Il est vrai que comme il a reçu de la nature un génie supérieur, un esprit éclairé, une parole aisée et gracieuse, une taille noble et avantageuse, des manières polies, il n'est point de courtisan qui fasse mieux sa cour, ny qui s'insinue si avant dans les bonnes grâces de son Prince que luy. Mais si M. l'abbé de St-Vallier, par une suite de l'heureuse disposition qu'il trouvoit dans son fond et de la noble éducation qu'il avoit reçue, faisoit si bien sa cour aux Princes de la terre, j'ose dire que par une suite de la piété solide dont il étoit animé, il la faisoit encore beaucoup mieux au Roy du Ciel.

On ne voyait point dans luy ces parures séculières, ces recherches d'habits curieuses, ces airs dissipés, cette propreté affectée, ces légèretés, ces mondanités qu'on ne remarque que trop souvent à la cour dans plusieurs de sa profession. Il étoit toujours dans des habits convenables et modestes et toujours modeste dans ses habits. Une noble gravité accompagnoit toutes ses démarches ; la prudence, la discrétion regloit toutes ses paroles et tous ses pas. Loin de se laisser entraîner au torrent, il opposoit à l'exemple des tièdes et des relâchés l'austérité et la ferveur de ses exemples. D'autres paroisoient plutôt servir le Prince que Dieu, luy paroisoit servir Dieu dans le prince. D'autres croyoient pouvoir s'émanciper, prendre part aux assemblées, aux joyes, aux divertissemens du siècle ; M. l'abbé de St-Vallier, religieusement resseré

dans les bornes étroites de sa profession, ne s'occupoit que de bonnes œuvres et des exercices propres d'un ministre de Jésus-Christ. Aussi quelle différence entre la réputation que sa régularité, sa piété luy acquirent à la cour et celle de ces abbés mondains qui n'ont rien d'ecclésiastique qua le nom ; tandis que ceux-cy selon l'oracle du St-Esprit, pour se laisser infatuer des maximes corrompues du siècle et être ce sel de la terre sans force et sans vertu dont il est parlé dans l'écriture, étoient le mépris, le jouet, la fable de la cour ; Monsieur de St-Vallier, pour sa conduite sage et son extrême régularité, en estoit regardé comme la perle et l'ornement.

Ne fut-ce pas sa piété solide et sa régularité à remplir exactement tous les devoirs d'un St ecclésiastique qui le fit entrer si avant dans la confiance et dans les bonnes grâces d'une illustre Dame (1) qui fut comme l'Esther de son siècle et que sa piété elle-même avoit rendue si recommandable au Prince qui gouvernoit alors ? qui le fit estimer si fort de Louis 14, de glorieuse mémoire, et qui même obligea ce Prince qui scavoit si bien juger du mérite, de le citer sans cesse pour modèle à ses courtisans ? Mais qu'apperçois-ce, chrétiens, notre illustre abbé se défait de sa charge d'aumônier, il quitte la cour, où son exemple étoit si utile, il se réduit à une vie privée. N'est-ce point un renvoy du Prince, dans un lieu qui est le théâtre des changements et des vicissitudes ? Ou si l'abbé de St-Vallier n'est pas formellement renvoyé de son Prince, ne pressent-il point une disgrâce ? Et en habile courtisan ne se retire-t-il point pour prévenir le coup qui le menace ? Tout le contraire, Chrétiens, l'abbé de St-Vallier ne quitte la cour que parce qu'il est trop bien à la cour. La proposition que Louis 14, charmé de sa piété et de son mérite, luy fait de récompenser dans peu ses services, parlons clairement, une mître que ce Prince fait briller à ses yeux avec assurance de la luy mettre bientôt sur la

(1) Mme de Maintenon.

tête, voilà qui le croiroit, voilà ce qui le trouble, voilà ce qui alarme sa conscience délicate et timorée. Voilà ce qui luy fait regarder sa charge d'aumônier comme l'écueil de son salut. Exempt qu'il est de toute ambition, cette charge seroit capable de le conduire où il ne prétend pas arriver. Voilà ce qui l'oblige de demander au Prince la permission de se retirer. Sa piété désintéressée et qui ne cherche que Dieu luy fait craindre de rester dans un lieu et dans un emploi où il est bien rare qu'on ne se recherche point soi-même et que l'envie de parvenir n'ait pas ses vues.

Vous me dirés, Monseigneur de St-Vallier a vécu et est mort évêque, il a donc possédé des bénéfices. Oui, Chrétiens, mais remarquez-vous que rien ne prouve plus combien sa piété fut désintéressée que l'évêché qu'il a possédé. Quelle différence, mes frères, entre les mitres de l'Ancienne-France et la mitre du Canada ? On peut dire que les premières sont ornées de pierreries, de perles, qu'elles sont d'or pur ; tandis que celle-cy a peine a-t-elle quelque léger superficie de ce précieux métal. Parlons sans figure, être évêque en France, c'est être évêque parmy ses proches, comme au milieu de sa famille, avec laquelle, si elle est illustre et dans les emplois, comme celle de La Croix de St-Vallier, on peut partager tout ce qu'elle a de brillant et d'agréable selon le siècle, tandis qu'on répand réciproquement sur elle tout l'éclat et tous les avantages humains d'un riche et pompeux sacerdoce. Etre évêque en France, c'est être évêque dans un pays charmant, sous un ciel tempéré, parmi des peuples dociles et accoutumés depuis près de quinze siècles au joug de la religion et de l'obéissance.

Etre évêque en Canada, hélas ! n'est-ce pas d'abord renoncer à toutes les douceurs de sa patrie, s'exposer pour arriver au terme à toutes les fureurs de la Mer ? Venir chercher à travers cent écueils et cent dangers une terre étrangère, des climats rudes, des saisons cruelles, des peu-

ples à la vérité en partie polis et civilisés, mais des peuples dont la plus grande partie bien loin d'estre chrétiens ne sont pas même encore homme, des peuples en un mot encore tout bruts, tout sauvages, tout barbares, tout idolâtres ? Vous jugez donc, mes frères, comme la piété seule, et la piété la plus désintéressée, pût engager Monsieur l'abbé de St-Valier à accepter l'évêché de Québec. En effet tandis que le Prince le voulut placer dans des sièges splendides et honorables, où il auroit pu à la faveur des plus amples revenus, jouir de toutes les douceurs et de tous les agréments de la vie, il le refusa toujours constamment. On luy offre un siège un siège pauvre, rempli de croix et de misères, un siège de la nature de ceux dont parloit l'apôtre, quand il disait dans la primitive église, *qui episcopatum desiderat bonum opus desiderat* ; un siège où il prévoit qu'il aura les plus grands sacrifices à faire et les plus grandes tribulations à essayer, et il l'accepte sur le champ et avec joye, et il se dévoue de telle sorte au service de cette église que ni les incommodités qu'il y souffre, ny les persécutions qu'il y endure, ny les offres que le prince dans la suite des tems luy réitère de le mieux placer en France, ne peuvent la luy faire quitter. Rien prouve-t-il davantage la vertu et le détachement de ce saint Prélat ? Et n'aurions-nous pas tout le tort possible, si nous pouvions douter encore de sa piété sincère et de la pureté de ses intentions ? J'ai ajouté que sa piété fut exemplaire ; sans parler de ce que j'ay dit, quoy de plus édifiant qu'un Prélat qui en tout tems, en tout lieu, dans la maladie comme dans la santé, dans l'adversité comme dans la prospérité, louoit Dieu, bénissoit Dieu, étoit continuellement occupé de Dieu ou pour Dieu ; car nous ne l'aurions pas connu, mes frères, tel qu'il a été, si nous pouvions penser qu'il y eut de l'humain dans ses veines, que Dieu ne fut pas l'âme, le premier mobile, le motif de toutes ses entreprises, et la fin de tous ses désirs.

Dès le tems qu'il étoit à la cour, tandis que ceux de sa profession, mais qui n'avoient pas cet esprit de grâce et de piété qui régnoit en luy, perdoient leur tems dans les cercles et les conversations profanes, entroient dans des intrigues qui en ruinant leur conscience devant Dieu leur faisait si peu d'honneur dans le monde, où le trouvait-on, mes frères ? Ou dans son cabinet, où il s'instruisoit des devoirs de son état et de ce qu'il devoit enseigner aux autres, ou dans les prisons, où il alloit consoler les malheureux, ou auprès des malades et dans les hopitaux, ou enfin aux pieds des autels, où il prenoit déjà un goût singulier à répandre son cœur en présence de Notre Seigneur. L'esprit de prière, l'âme et le soutien de la vraie piété, le préservatif de tous les dangers que l'on trouve répandu dans tous les états de la vie et qu'il avoit souvent demandé à Dieu, luy avoit été accordé. Outre les trois et quatre heures qu'il passoit régulièrement en prières, presque tous les jours de sa vie, devant le très saint Sacrement de l'autel, dans le temps même des plus grandes occupations de son épiscopat, on peut dire qu'il prioit continuellement à vous, ô mon Dieu, c'est qu'il parloit de vous continuellement et à toutes sortes de personnes.

Grands et petits qui m'écoutez, ecclésiastiques et laïques, prêtres et religieux, qui que vous soiez, dans tous les entretiens que vous avez eu l'honneur d'avoir avec ce St. Prélat, soit que vous vinssiés le trouver dans un lieu où l'amour de la retraite, l'horreur du faste, l'envie de faire plus de bien à ses pauvres, l'avoit fait retirer, soit que luy même plein de bonté et de courtoisie pour ses ouailles allât vous visiter dans vos maisons, s'est-il passé une seule conversation entre luy et vous, où Dieu n'entrast et de laquelle vous ne sortissiez merveilleusement édifiés ?

Que dirai-je de ce monument si authentique de sa piété, je parle de son tombeau, où selon l'expression du prophète, pour acquérir la vraye sagesse, il descendit si

souvent en esprit durant sa vie avant que d'y estre placé après sa mort. Tombeau que sa piété, à l'exemple de plusieurs Sts Evêques qu'il avoit choisis pour ses modèles, fit creuser cinq ans avant sa mort, et où pour se préparer à mourir de la mort des justes, il venoit s'humilier comme pécheur ; tombeau où, pour s'exciter à l'amour des biens invisibles et éternels, il venoit tous les jours se convaincre d'une manière palpable et sensible de la fragilité des biens de la vie présente et du néant de tout ce qui brille à nos yeux. Mais quoy de plus exemplaire et de plus édifiant que la crainte qu'eut toujours ce digne Prélat depuis qu'il fut promu au sacerdoce de passer un seul jour sans offrir à Dieu l'hostie sans tâche et sans célébrer les Sts Mystères ? On ne sera pas surpris que tandis qu'il étoit encore dans la fleur de l'âge et dans une parfaite santé, il eut cru commettre un grand crime de s'en dispenser seulement une fois ; mais quand je le vois, ce vertueux Pontife, chargé d'ans, épuisé de travaux, miné d'une fièvre interne qui malgré l'art des plus habiles médecins, malgré les veilles et les soins d'une communauté éplorée et empressée à nous le conserver ; malgré les vœux et les soupirs de tout son diocèse, l'a enfin conduit au tombeau ; quand je le vois, dis-je, dans cet état d'infirmité vouloir absolument profiter tous les jours du droit et du fruit de son sacerdoce, ne pas laisser passer un seul jour sans célébrer la sainte messe ; puis-je, Chrétiens auditeurs, n'estre pas charmé de sa piété ? Surtout quand je fais réflexion que tant de prêtres et de grands prêtres, plus jeunes que luy, plus vigoureux que luy, dans des climats bien moins facheux que ceux où sa piété l'a rélégué, se font si peu de scrupule de ne point offrir le sacrifice et de se retirer du saint autel. Connaissez jusqu'au fond, chers frères, la piété exemplaire de votre St. Evêque et qu'elle vous engage à l'imiter. Il languit depuis un mois par une suite de l'application forte qu'il a apportée pour arranger les affaires de son diocèse l'automne

dernier ; car jamais personne n'aima plus l'ordre et n'épargna moins ses peines pour le maintenir. Le jour de St André, dans l'épuisement où il se trouve, il auroit bien plus besoin de se mettre au lit qu'il n'est en état de monter à l'autel pour célébrer ; peut-être, dit-il à celui qui doit l'assister, peut-être tomberai-je durant la Ste Messe, mais vous aurés soin de me soutenir ; je ne puis passer une si grande fête sans dire la Ste Messe. N'est-ce pas là le langage et la conduite de la piété même et rien marque-t-il mieux combien cette vertu, qui est le fondement de toutes les autres étoit avant dans son cœur ?

Il faudroit, Chrétiens, un discours entier, pour vous dire tout ce qu'il a fait paroître de piété durant sa dernière maladie, et à sa mort. Obligé de garder le lit et ne pouvant plus célébrer les S^{ts} Mystères il veut du moins avoir la consolation de les faire célébrer dans sa chambre tous les jours.

Vous, prêtres et religieux, qui luy avés rendu alternativement ce pieux office, vous scavés avec quelle gratitude il le recevoit, et combien c'étoit l'obliger sensiblement que de l'aider à satisfaire en cela sa dévotion. Ne fallut-il pas l'engager par la conscience à ne plus réciter l'office divin, et luy faire entendre que Dieu qui ne veut pas qu'on soit homicide de soi-même, non-seulement l'en dispensoit à raison de sa maladie, mais luy ordonnait de laisser là cet exercice puisqu'il ne pouvoit le continuer sans un danger évident de sa vie ? Encore, mes frères, pour contenter sa piété, put-on jamais s'empêcher de réciter le bréviaire devant luy afin qu'au moins il eût la satisfaction d'en entendre la lettre pour en méditer le sens. Que dirai-je des Stes lectures qu'on luy faisoit nuit et jour ; la vie de Jésus-Christ et des Saints, le St livre de l'Imitation qui le délassoient dans ses voyages, qui avoient assaisonné tous ses repas durant sa santé, furent mis en usage, par ses ordres, durant tout le cours de sa maladie. Faites-moi quelque bonne lecture, disoit-il de tems

en tems aux personnes qui l'approchaient, je sens qu'elles me fortifient et m'encouragent à prendre mon mal en patience ; il ne parle que de la mort et du désir où il est de quitter la vie. Il soupire sans cesse, comme l'apôtre, après le moment qui doit briser ses liens, le délivrer de son exil, le réunir à son Dieu et le faire jouir de la céleste patrie. Quoiqu'il eût tous les jours communiqué spirituellement et réellement une fois, depuis peu durant le cours de son mal, il demande avec empressement et reçoit avec une dévotion d'Ange le St. Viatique. Laissons-là, dit-il, les dehors et les solennités, pourvu que notre cœur soit bien préparé. Vous, vénérable ministre de Jésus-Christ, qui luy administrates l'extrême onction, et qui par là luy rendites le tribut des onctions saintes que vous en aviez reçues pour le bien de cette église, dites-nous avec quelle résignation, avec quelle ferveur, il reçut ce sacrement des mourants ; mais vous illustres personnes qui eûtes la consolation de le voir, de l'entendre dans ses derniers momens, à qui il donna les plus grandes marques de son estime et de sa confiance en remettant entre vos mains ce qu'il avoit de plus cher, qui par une imitation généreuse du sacrifice qu'il faisait de sa vie, prodigâtes votre santé pour le voir aux prises avec la mort, qui recueillites ses derniers soupirs, racontés-nous combien tout ce qu'il fit, tout ce qu'il dit alors, vous parut édifiant. Tous les sentimens de ce Pontife mourant ne vous parurent-ils pas dignes de la vie sainte qu'il avoit menée ? et autant de sentimens de la piété la plus solide, la plus exemplaire et la plus constante ?

Vous, saints ecclésiastiques et saints religieux, qui l'assistâtes dans ce passage terrible du tems à l'éternité et où les plus forts ont besoin qu'on soutienne leur faiblesse, oubliés-vous jamais la tranquillité, la paix, la Ste assurance qu'il fit paroître ? Avec quelle dévotion il colloïta ses lèvres mourantes sur l'image de Jésus-Christ crucifié ? Avec quelle confiance il cherchoit dans l'invocation de

Marie qu'il honora toujours durant sa vie d'un culte particulier, dans les mérites dans les playes d'un Dieu sauveur les gages assurez de son salut et de sa prédestination ? Monseigneur de St Vallier fut un grand évêque par sa piété, nous l'avons vu. Il fut encore plus grand par son zèle, nous l'allons voir dans la seconde partie de son éloge.

(La fin dans la prochaine livraison)

NOMS GÉOGRAPHIQUES

SAINT-MICHEL DES SAINTS (BERTHIER)

Saint Michel des Saints fut canonisé en 1862 par Pie IX. La paroisse de Saint-Michel des Saints fut fondée deux années plus tard, en 1864.

* *

SAINT-SÉVÉRIN (CHAMPLAIN)

Saint-Séverin fut détaché de Saint-Stanislas et de Saint-Tite en 1889. Cette paroisse fut ainsi nommée parce que M. Séverin Rhéault fut délégué pour marquer la place de l'église.

* *

SAINT-TIMOTHÉE (CHAMPLAIN)

La paroisse de Saint-Timothée fut détachée de celle de Saint-Tite en 1904. Saint Tite et saint Timothée furent tous deux disciples de saint Paul.

* *

LA ROCHELLE (NICOLET)

Ce village fut ainsi nommé parce que plusieurs des Acadiens qui peuplent Saint-Grégoire avaient pour ancêtres des Rochellois ou venaient des lieux voisins de La Rochelle.



MICHEL-JEAN-HUGUES PEAN

GILLES BOYVINET

Le 31 octobre 1672, Gilles Boyvinet, avocat de la cour du parlement de Paris, présente au Conseil Souverain de Québec une requête demandant à être installé en la charge de lieutenant général (juge) de la ville des Trois-Rivières, de laquelle il se dit pourvu par des provisions (nomination provisoire) qu'il a obtenues de M. Jean Talon, intendant de justice, police et finances en Canada, sous la date du 26 du présent mois. Le Conseil sanctionne cette nomination, et on la renouvella le 15 avril 1675 lorsque le roi reprit le Canada des mains de la compagnie des Indes (*Conseil Souverain*, I, 700).

Le 16 juillet 1673, aux Trois-Rivières, Monsieur Gilles Boisvinet, lieutenant général, est parrain d'une petite algonquine. La marraine est Marie-Anne Le Neuf, femme de M. de Bécancour.

Le comte de Frontenac écrit au ministre des colonies, le 13 novembre 1673 : " Il y a un lieutenant général aux Trois-Rivières, nommé le sieur de Boyvinet, que M. Talon établit l'an passé, qui s'acquitte avec grand soin et intégrité de sa charge, qui suivant ce que je lui ai fait connaître de nos intentions, accommode plus de procès qu'il n'en juge. Cependant, je vois que messieurs de la Compagnie (la compagnie des Indes) dans l'état qu'ils ont dressé des charges indispensables, ne l'ont couché que pour 250 livres, qui est une somme trop modique pour le faire subsister et lui donner moyen de continuer ses fonctions avec autant de désintéressement qu'il a fait jusqu'ici. C'est pourquoi j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que de 700 livres qui restent de revenant bon sur l'état des dites charges, j'en prisse 350 pour faire aller ses appointements jusqu'à la somme de 600 livres. afin qu'il ait moyen de subsister honnêtement et de pouvoir fournir aux dépenses qu'il lui convient de faire de canots et d'hommes pour aller, lorsque le cas le requiert, dans les

habitations qui sont de son ressort, la plupart fort éloignées et d'une très difficile communication..... Je croyais que vous me feriez l'honneur de me demander si vous approuvez ce que M. Talon et moi nous avons fait, par provision, touchant l'étendue de la juridiction des Trois-Rivières et ce que vous désiriez qu'on fit touchant la prétention (ridicule à mon sens) de certains seigneurs qui prétendent que les appellations de leurs juges doivent être directement relevées du Conseil Souverain, comme celles des duchés et pairies en France le sont en parlement de Paris, et non pour aller en première instance devant le lieutenant général de Québec ou des Trois-Rivières. (Correspondance des Gouverneurs).

En 1674, des difficultés s'étant élevées au sujet de la traite des pelleteries, M. de Frontenac envoya une commission à M. Gilles de Boivin, avocat au parlement de Paris, et juge aux Trois-Rivières, pour informer, dans l'île de Montréal, contre les coureurs de bois. (Faillon : *Histoire de la colonie française en Canada*, III, 484-5.) Voir sur ce sujet les *Jugements du Conseil Souverain*, I, 811, 852, 854, 858, 865, 867, 877. Ce fut une grosse dispute.

Le 23 juin 1674, M. de Boyvinet siège au Conseil Souverain, en l'absence de certains conseillers. De là probablement le titre de conseiller du roi qu'on lui a donné. (*Conseil Souverain*, I, 813).

En même temps que le roi renouvelait la commission de Boyvinet, au printemps de 1675, le salaire de ce dernier fut mis à 450 livres. (*Documents sur la Nouvelle-France*, I, 235).

D'après la valeur de l'argent à cette époque le franc ou livre de vingt sous équivalait à notre piastre. Donc le juge recevait un salaire de \$450 par année, et si l'on suppose qu'il devait jouir d'un bon "tour de bâton," je ferai observer que la justice ne coûtait presque rien aux plaideurs. Dans certains cas on se bornait à faire payer cinq sous ou dix sous, pour une ou deux pages d'écriture, lorsqu'un arrangement écrit était nécessaire.

La compagnie des marchands de fourrures nomma Boyvinet son agent, ce qui n'était pas incompatible à cette époque avec la position de juge.

Baptême d'une petite Sauvagesse, aux Trois-Rivières, le 14 juillet 1677. Parrain : Monsieur Gilles de Boyvinet, lieutenant-général des Trois-Rivières. Marraine : Mademoiselle Marguerite Seigneuret.

Même lieu, Marguerite, fille de Michel Cressé et de Marguerite Denys, née le 1er juin 1678, est baptisée le 11. Parrain : Monsieur Boivinet, lieutenant-général. Marraine : Mademoiselle Marguerite Seigneuret, femme de Monsieur Louis Godefroy dit de Normanville.

Même lieu, 14 août 1679. Au baptême d'un petit Algonquin, est parrain : M. Gilles Boivinet, lieutenant-général. Marraine : Marie Boucher. C'est madame de Varennes.

Du 12 octobre 1676 au 5 septembre 1678, Frontenac avait demandé au roi des terres en seigneurie pour MM. Bécancour, Crevier, Becquet, Levrard, Boyvinet et l'approbation du souverain fut donnée le 29 mai 1680. (*Titres Seigneuriaux*, publiés en 1853, page 33).

Ce texte est maigre. Voici ce que j'en dirai pour le moment :

Bécancour—il s'agit des îles Bouchard, près de Repentigny.

Crevier—c'est l'augmentation de la seigneurie de Saint-François-du-Lac.

Becquet—la seigneurie de Saint-Pierre accordée à Romain Becquet.

Levrard—c'est une partie de Saint-Pierre les Becquets.

Boyvinet—le fief Sainte-Marguerite des Trois-Rivières.

Au recensement de la ville des Trois-Rivières, 1681, on voit M. de Boivinet juge, 33 ans. Ceci le fait naître en 1648 et lui donne seulement 24 ans à sa nomination comme juge. Son acte de sépulture le fait naître en 1639, ce qui me semble plus conforme à la vérité.

Il y avait dans les missions du lac Supérieur un nommé Martin Boivinet, âgé de 30 ans, domestique des Pères Jésuites, selon le recensement de 1681.

Cette année 1681 le juge Boivinet figure aussi comme "agent des intéressés de la ferme du roi", ce qui veut dire qu'une certaine compagnie ayant le privilège de la traite des fourrures l'avait choisi pour son agent. Dans une nouvelle affaire de courreurs de bois, on avait, sur la demande de Boisvinet et au nom de la compagnie, institué des poursuites, à Montréal. Boyvinet interrogea les témoins. Le Conseil Souverain prit ombrage de ces agissements qu'il n'avait pas ordonnés. Il en résulta une tempête entre le gouverneur Frontenac et le Conseil, de septembre à novembre de cette année. Boivinet était à Québec le 8 novembre prêt à s'embarquer pour la France, il fut appelé devant le Conseil et déclara avoir agi d'après l'ordre du gouverneur, ce que celui-ci reconnut, et la dispute n'en devint que plus animée. Le 11, Boyvinet partait pour la France.

Le 16 mars 1683, à l'occasion d'une enquête judiciaire, Elie Bourbeau fit rapport qu'après le décès de Louis Godefroy de Normanville, substitut du procureur général en la juridiction des Trois-Rivières, arrivé le 8 janvier 1679, il aurait été commis à la charge de substitut du procureur du roi par Gilles Boyvinet, lieutenant-général de la dite juridiction, et prêté serment en conséquence et exercé ces fonctions jusqu'au départ de Boyvinet pour la France, après lequel il a occupé en qualité de juge. Le Conseil le maintint dans ces fonctions jusqu'au retour de Boyvinet (*Conseil Souverain*, II, 773).

Boyvinet avait dû revenir l'automne de 1682, puisque, le 26 mai 1683, aux Trois-Rivières, il est parrain d'une petite sauvagesse. La marraine est madame de Varennes.

Le 2 septembre suivant, même lieu, au baptême de Claire Godefroy de Lintot, le parrain est : "Gilles Boivi-

net, sieur de Sainte-Marguerite, lieutenant général de la prévôté des Trois-Rivières." La marraine est encore madame de Varennes. Signatures : Boyvinet, Marie Boucher. Dans cet acte se rencontre pour la première fois, à ma connaissance, le nom de Sainte-Marguerite.

Le 4 janvier 1684, Gilles Boyvinet, conseiller du roy, lieutenant général au siège ordinaire de la juridiction des Trois-Rivières, paraphe le cahier blanc qui devra servir en 1684 à enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse des Trois-Rivières. Il signe : " Boyvinet ".

Le 23 juin 1684, aux Trois-Rivières, baptême de M.-Madeleine Renou dit Lachapelle. Parrain : M. Gilles Boisvinet, lieutenant général de la juridiction du dit lieu des Trois-Rivières. Marraine : Madeleine Benacis, veuve d'Etienne Seigneuret. Signatures : " Boyvinet, Magl. Benacis."

Le 3 janvier 1685, Boyvinet paraphe le cahier pour l'année 1686.

En février 1685 Elie Bourbault, " substitut du procureur du roi et tenant le siège ordinaire des Trois-Rivières," juge un procès entre Pierre Jouineau qui est en voyage aux StSas (Outaouas) et le notaire Jean Cusson du Cap de la Madeleine (*Conseil Souverain*, III, 56, 65). J'en conclus que Boyvinet était parti pour la France l'automne précédent. Ces voyages devaient se rapporter à sa charge d'agent de la compagnie des marchands et non pas à ses fonctions comme juge des Trois-Rivières.

Le 22 juillet 1686, Gilles Boivinet, agent général de la compagnie des intéressés en la ferme du roi, s'est noyé devant Québec, à son retour de France ; il était âgé de 47 ans. (Registre de la paroisse de Québec, cité par Tanguay).

Dès le 23 juillet l'intendant de Meulles nomma Jean Le Chasseur au siège des Trois-Rivières. Cinq ou six jours plus tard Bochart-Champigny arrivant pour remplacer de Meulles, apprit la mort de Boyvinet et la nomination

de Le Chasseur. De Meulles s'embarqua, quelques semaines plus tard pour retourner en France.

A l'assemblée du Conseil le 19 août suivant, la nomination de Le Chasseur fut confirmée; celui-ci prêta serment séance tenante. Mandement fut fait à Elie Bourbeau, substitut du procureur du roi, et autres officiers de la juridiction des Trois-Rivières d'obéir au nouveau juge.

Boyvinet laissait-il une veuve? Le *Dictionnaire généalogique* dit oui. Nous allons voir ce qui en est. Notons en passant que notre juge avait en France une mère "fort pauvre," d'après la lettre de Champigny du 16 novembre 1686.

Marguerite Seigneuret étant devenu veuve de Louis Godefroy de Normanville, le 8 janvier 1679, il faut savoir si elle épousa Boyvinet.

Au recensement de la ville des Trois-Rivières, printemps de 1681, on lit: "Marguerite Seigneuret, veuve, 26 ans, 3 fusils, 10 bêtes à cornes, 60 arpents de terre cultivée. René son fils 12 ans. Madeleine Benassis 47 ans, Anne Dupuis 80 ans. Deux domestiques." Il y avait quatre générations vivantes dans la même demeure.

Anne Dupuis, veuve, était la mère de Madeleine Benassis veuve d'Etienne Seigneuret dont la fille, Marguerite Seigneuret, était veuve de Louis Godefroy. Ces personnes occupaient une maison qui regarde la Place d'Armes et fait le coin des rues Notre-Dame et St-Jean où sont logées à présent les Filles de Jésus.

Boyvinet est cité seul et dans une autre maison, au même recensement.

L'année 1683, le 28 mai, tandis que Boyvinet était en France, Marguerite Seigneuret épousa Jean Boudor, marchand des Trois-Rivières. Ce ménage paraît avoir quitté les Trois-Rivières en 1686 pour s'établir à Montréal.

A la page 74 du *Dictionnaire généalogique* il est dit que Marguerite Seigneuret épousa, à Québec, le 28 mai 1683, Jean Boudor, et que, en 1685, elle se remaria avec Gilles Boyvinet. Cela ne se peut quant à Boyvinet.

Le 12 mars 1685, aux Trois-Rivières, au baptême de Marguerite Dubois, la marraine est "Marguerite Seigneuret, femme de Jean Boudor, marchand, demeurant aux Trois-Rivières." Elle signe : Marguerite Seigneuret.

Aux Trois-Rivières, le 26 mai 1686, au baptême d'un petit sauvage, elle est inscrite de la même manière, mot pour mot, et elle signe : Marguerite Seigneuret. Au mois de juillet suivant, Boyvinet se noye.

Le 22 mai 1692 "Mademoiselle Boudor" est marraine de Marguerite Amond. Elle signe : Marguerite Seigneuret. Les femmes mariées de la classe aisée étaient alors des demoiselles.

BENJAMIN SULTE

REPONSES

M. de Catalogne et le canal de la rivière Saint-Pierre. (XII, II, 1128.)—Le marché qui fut passé entre M. de Catalogne et l'abbé Dollier de Casson au sujet du percement du canal de la rivière Saint-Pierre intéressera sans doute les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*. Le voici :

"Farent presents Messire Francois Dollier de Casson un des pretres du seminaire de St. Sulpice de Paris superieur de Messieurs les Ecclesiastiques du seminaire dud villemarie et procur de Messire François LeChassier docteur En Theologie de Lafaculté de Paris superieur de Mrs Les Ecclesiastiques dud seminaire de St. Sulpice de Paris seigneurs et proprietaires de Lad Isle de Montréal et Lieux en deppendants assisté de Messire Michel Caille aussy un des pretres dud semre de St. Sulpice economie et secretaire de mrsd Srs Les Seignrs, d'une part; Et sieur Gedeon de Catalongne officier dans Les troupes du dettacht de La Marine et arpenteur royal juré. En ce pais de la Nouvelle France d'autre part, Lesquelles

parties ont fait Les marchez et Conventions qu'y Ensuivent, scavoir que Led sieur de Catalongue promet et soblige de faire un Canal pour donner Communicaon de Lagrande Riviere ou fleuve St. Laurent, à la Rivière ditte de St. Pierre aprendre despuis Labature quy est vis-à-vis de la Concession du nommé LaChasse ala Chime en descendant jusqua Lad Riviere St. Pierre Tout, Lequel Canal aura douze pieds de Large a La superficie de Laterre, Et ou Led Canal naura que quatre pieds de profondeur sa Largeur sera Reduite a onze pieds par Enbas, Et Lors quil aura six pieds de proffond sa Largeu sera Reduite a dix pieds et a neuf pieds de proffondeur ou Environ sera Reduite a neuf pieds de Largeur Letout par en bas Lequel canal Led Sr de Catalongne promet et soblige de fre fre bien et duet ainsy que dit est, Et qu'il y fera passer Les Eauës dud fleuve Lesqles iront joindre Lad Riviere St. Pierre auquel canal y aura du moings dans les plus basses Eauës et comme Elles se trouvent aujourdhuy de Leau d'un pied de proffondeur dans tout Led Canal quy puisse Empecher Le Cours desd Eau dans Led Canal; Et sera fait et dressé Entre les parties proces verbal de Lahauteur ou sont a présent Les Eauë; fournir par led Sr de Catalongue de toutes peynes douvriers et des outils necessaires Et dy travailler et fre travailler incessamt avec bon nombre douvriers Et Rendre Led Canal fait et parfait ainsy quest dit cydessus au Juin de Lannée prochaine mil sept Cents un auquel temps Led Sr de Catalongue Livrera Led canal a mesd Srs Les seigneurs de cette Isle apayne de tous despens dommages et Intherest, Etmond Sr Dollier promet de fre fournir aud Sr deCatalongue tous les outils quilz ont propres por fre Lesd ouvrages comme pinces, piegs, pioches, pelles, masses de fer et a outils servants a miner dans LeRoi, despls led Sr de Catalongue se chargera par Inventaire et Les fera Entretenir jusqua Lafin desd ouvrages, a la fin des quels Il les Rendra a mesd Srs Les seigneurs, Et

oultre moyennant La somme de neuf mil Livres en argent Cours du pais que mond Sr Dollier aud nom promet et soblige bailler et paier aud Sr de Catalongue, sçavoir quatre Cents livres en Commençant Led ouvrages, neuf Cents livres en Cent Cinquante minots de blé et froment a raison de six Livres Le minot a fur et a mesure quil fera lesd ouvrages. quatre mil Livres aussy a fur et a mesure que lesd ouvrages se feront Et Les trois mil sept Cents Livres restant aparfaire Lesd neuf mil Livres au quinsiesme jour doctobre de Lannée prochaine mil sept Cents ou peyne de tous despens dommages et Intherests, Est Convenu quen Cas de mort dud Sr de Catalongue pendant Lesd ouvrages cydessus sera Loisible a Ladamoissells son Epouse de faire parachever Led Canal En dondent par Elle Caution solvable de le fre parachever et de le rendre fait et parfait aud mois de Juin ainsy qu'est dit cydessus et Conformt au pnt marché, Car ainsi A Esce acéorde Entre les parties, prot et obl et renonçant et fait et passé En une des salles du did seminaires de villemarie Lan mil sept cents Le trentiesme jour d'octobre avant medy En presence des sieurs Hnthzhatanville et Pierre Rivet praticiens Temoins demt aud villemarie soussigues avec mond Sr Dollter Led Sr Caille, Legn de Catalongue et nore après Lecture faite suivant Lordre

(signé)

fran. dollier p. s.
catalongue

M. cailla p. s.
Hatanville
Rinet
Adhemar"

Noël et Nicolas Jérémie. (IX, III, 928.) Grâce aux renseignements que M. l'abbé A. Rhéaume a publiés dans le *Bulletin* de 1903 (p. 246) nous savons que le personnage qui figure à la baie d'Hudson, de 1695 à 1714, se nommait Nicolas, et non pas Noël, comme on l'a si souvent imprimé depuis 60 ans (moi tout le premier).

J'ai trouvé la date à peu près certaine de la mort de Noël—c'était en juin ou juillet 1697 et la raison qui fait qu'on ne connaît pas son acte de sépulture vient probablement de ce qu'il serait décédé aux environs du Saguenay, étant alors "commis aux traites de Tadoussac". (*Conseil Supérieur*, IV, 113.)

Noël paraît avoir été parent de Nicolas Macart par sa mère. Il se maria à Québec le 29 janvier 1659 avec Jeanne Pelletier et, le 3 février suivant, passa son contrat de mariage devant Guillaume Audouart. Ceci est un cas assez peu fréquent vu que l'acte du notaire doit précéder la cérémonie religieuse. En 1667 ce ménage habitait une terre à la côte Saint-Ignace près Québec dans la censive des Pères Jésuites, et possédait une maison à la basse-ville de Québec. Par jugement de l'intendant Bouteroue en date du 4 avril 1669, ces deux propriétés furent vendues aux enchères le 19 octobre 1671 et c'est alors, je crois, que la famille alla s'établir à Batiscan où elle vécut de longues années.

Nicolas avait été baptisé à Sillery le 16 février 1669. Il a donc été élevé à Batiscan. En 1693 son père était "commis aux traites de Tadoussac" et Nicolas pouvait être employé sous lui puisque, l'automne de cette année, le Père Crespel "missionnaire au lac Saint-Jean" le maria avec Marie-Madeleine Telessissa8oy, montagnaise de nation. Les ordonnances au sujet des unions entre blancs et sauvages n'ayant pas été observées; de plus Nicolas étant mineur faute d'avoir moins de vingt-cinq ans, le père Noël obtint l'annulation du mariage par le Conseil Supérieur, au printemps de 1694, mais il fut obligé de nourrir la sauvagesse et l'on nomma pour tuteurs de celle-ci Jacques Gourdeau et Louis Jolliet.

Que devint Nicolas? L'année suivante on le trouve à la baie d'Hudson et il y resta jusqu'à 1714, sauf un séjour de quelques mois en Angleterre comme prisonnier. Il retournait à la baie d'Hudson lorsque son père mourait

en Canada. M. l'abbé Rhéaume nous dit que Nicolas fit un voyage à Québec, en 1707, pour s'y marier.

BENJAMIN SULTE

Le mot "Amérique." (XII, XI, 1171.)—M. Jules Marcou, dans deux savantes dissertations (*Bulletin de la Société de géographie de Paris*, années 1875 et 1888) a recherché l'origine du nom d'Amérique. Il constate d'abord que le mot *Amérique* est un terme indigène qui désigne au Nicaragua les hautes terres entre Juigalpa et Libertad (provinces de Choutales), c'est-à-dire le dos de séparation entre les eaux qui s'écoulent dans l'Atlantique, et celles qui vont dans le lac de Nicaragua. Colomb, dans son quatrième voyage (1502-3) aborda à la côte de Costa-Rica, dans la grande baie de Chiriqui, où vivent encore aujourd'hui les Indiens Carcas et Ramas, les plus sauvages et les moins hospitaliers des Indiens de l'Amérique centrale. C'est dans leur pays que s'élève la chaîne de montagnes appelée Amérique. Ces montagnes renferment de l'or, et M. Marcou suppose que les premiers navigateurs espagnols ayant demandé aux Indiens d'où provenait l'or qu'ils portaient comme ornement, ceux-ci durent répondre de "l'Améric", c'est-à-dire des hautes terres de l'intérieur. Ce nom resta donc pour les Espagnols comme celui d'un El Dora do, et ils le répétèrent à tout propos. On ne le rencontre pourtant pas dans le rapport (*lettera rarissima*) adressé par Colomb à Ferdinand d'Aragon sur son dernier voyage.—En Europe tout le monde parla bientôt des découvertes des Espagnols. Un professeur libraire de Saint-Dié, Hylacomylus, ne connaissant d'autres relations imprimées sur ces expéditions que celles d'*Albericus Vespuccius*, publiées en latin (1505) et en allemand (1506), crut voir dans ce prénom d'Albericus l'origine du nom corrompu et altéré d'*Amérique* ou *Americ*, et dans un opuscule (Strasbourg, 1509), confondant le prénom de

l'aventurier italien (Alberico) et le nom géographique (Améric), il propagea son erreur en Allemagne. La première carte parue à Bâle en 1521 porte ces mots : *America provincia*. Quand elle parvint en Espagne, Colomb était mort, ses compagnons avaient pour la plupart disparu, les uns morts, les autres retournés dans les Indes, et personne ne rectifia l'erreur, le nom resta au nouveau-monde ; mais Hylacomylus, en rapportant à Vespucci, l'honneur de nommer le continent découvert par Colomb, avait commis une injustice involontaire dont la mémoire de Colomb a souffert, et qui n'est pas imputable à Vespucci. En réalité le nom *Amérique* est américain. (V. sur le même sujet : de Humboldt, *Examen critique de l'histoire géographique du nouveau continent* :—et de Varnhagen, *Vespuce et son premier voyage*, 1497-1498, dans le *Bulletin de la société de géographie de Paris*, 1858, tome I). M. Edouard Charton (*Voyages anciens et modernes*, t. III, p. 192-196) déclare imérité l'honneur fait à Vespuce, mais le défend contre le reproche de mensonge et de faux, et démontre qu'il n'est pas responsable de l'injustice qu'a propagée Hylacomylus (Wald seemuller). M. Charton admet le prénom *Americo*, inconnu en Italie, mais fréquent en Allemagne (*Almarich, Almerich*). C'est l'ancien nom français *Amaury* qui est devenu quelquefois *Maury*. Dans son deuxième mémoire (1838) M. Marcou démontre avec une autorité décisive que le terme *Amérique* est d'origine indienne, et qu'il a le double sens de *pays riche en or*, et de *pays du vent*.

Le député Guérout. (XIII, I, 1182.)—Pierre-Guil-laume Guérout élu député de Richelieu en même temps que Benjamin Cherrier en 1792, était né en Allemagne l'an 1753. C'est avec les troupes levées en ce pays par l'Angleterre, qu'il émigra au Canada vers 1780. Quand, par le licenciement de son bataillon, il eut reçu sa liberté, il s'établit à Saint-Antoine-sur-Richelieu en qualité de

marchand. Peu après, il épousa Madeleine Meyer, sa compatriote. Devenu veuf, il convola en secondes noces avec Josephite Woolsey. C'est avec celle-ci qu'il traversa à Saint-Denis, vers 1786.

Il accrut alors de beaucoup son commerce. Son comptoir primitif devint un véritable entrepôt, où les autres négociants venaient même s'approvisionner de loin. En retour, il remplissait d'immenses hangars de toutes sortes de grains, surtout de blé. Aux eaux hautes du printemps, il avait sa barge spéciale, qui montait de Québec pour ravitailler le magasin et charger les céréales. A cette époque, on était d'ailleurs à l'aurore des années d'abondance, dont on rappelle encore si souvent le souvenir.

Le succès ayant couronné les transactions quotidiennes de Guérout, il fut bientôt riche autant en argent qu'en propriétés foncières.

En 1791, quand fut inaugurée la nouvelle constitution, il était déjà entré de plein pied dans son âge d'or. Ce n'est pas surprenant que l'on ait alors jeté les yeux sur lui pour le députer en Chambre, ayant confiance qu'il conduirait la barque du pays aussi bien qu'il gouvernait la sienne propre. L'attente ne fut pas trompée. Il fut le mandataire du peuple richellois durant tout le premier parlement, de 1792 à 1797.

On compte parmi ses enfants : Julie, Louis et Sophie ; son fils fut son successeur dans le commerce, et Sophie épousa le capitaine Antoine-Louis Juchereau Duchesnay.

Pierre-Guillaume Guérout décéda vers 1830 et fut inhumé à Sorel.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.) — A ajouter aux listes publiées dans les livraisons de janvier et février 1907 des *Recherches Historiques* :

Anti-Bacchus: An essay on the evils connected with the use of intoxicating drinks, by the Rev. B. Parsons. Second Canada edition. Montréal: printed and published by Campbell and Beckett—1842. 132 pp. in-8.

The Dominion Compounder's Guide or the Secret of the Liquor Trade. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1870. 112 pp. in-8.

Souvenir de la dernière retraite de tempérance prêchée à Notre-Dame de Montréal en faveur de la tempérance, par Sa Grandeur Mgr Rapp. Décembre 1873. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1874.—(C'est le numéro de décembre 1873 du *Messenger de la foi et des bonnes œuvres*)

Société de tempérance de l'église St-Pierre de Montréal. 1877-78.

Œuvre de la tempérance de la paroisse St-Jacques de Montréal. Discours de M. le Recorder B. A. T. de Montigny et du Docteur Dagenais sur l'usage immodéré des boissons enivrantes. 25 janvier 1881. J. A. Chapleau & Fils. Montréal, in-18, 76 pp.

Règlement des Aspirants de la Société de tempérance de l'église St-Pierre, Montréal.—Montréal, La Cie d'Imp. Perrault. 1886, in-18, 34 pp.

Règlement des Aspirants de la Société de tempérance de l'église St-Pierre, Montréal.—Montréal, Imprimerie A. J. Côté. 1902, in-18, 34 pp.

Règles de la Société de tempérance de la Croix, par M. le Grand Vicairé Mailloux. Montréal, Imprimerie J. Fournier, 1895, in-18, 52 pp.

The White Ribbon Leaflet. Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union. Montréal. (Tract mensuel de 8 pages, in-8 sans couverture. Arrivé au No. 51, 25 cents par année).

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

QUESTIONS

1196.—Quel fut le premier livre en français publié au Canada ? N'est-ce pas le *Catéchisme du diocèse de Sens* de Mgr Jean-Joseph Languet imprimé chez Brown et Gilmore, à Québec, en 1765 ? Y a-t-il plusieurs bibliothèques canadiennes qui possèdent ce volume ? Peut-on se le procurer quelque part ?

P. V.

1197.—Le M. de Lespinay qui fut gouverneur de la Louisiane n'était-il pas un Couillard de Lespinay, originaire du Canada ?

Ls.

1198.—Je désirerais beaucoup me procurer les dates des différents voyages du célèbre La Corne Saint-Luc en Angleterre et sur le continent européen. M. de Gaspé laisse entendre qu'il passa en Angleterre en 1763. Il y était également, je crois, en 1764, et M. de Gaspé cite de lui une lettre écrite à Paris le 20 mars 1775. Nous le voyons, encore plus tard, témoigner au procès de lord Burgoyne.

W. D.

1199.—Pourriez-vous m'éclairer sur un point de géographie ? Lors de son second voyage, Jacques Cartier vint se réfugier dans la baie St-Nicolas, sur la côte du Labrador. Où se trouverait aujourd'hui l'endroit désigné sous ce nom ?

M. Dawson (*The St. Lawrence*, p. 155) et J. P. Baxter (*A memoir of Jacques Cartier*, p. 6) diffèrent d'opinion. Il en est de même pour la baie Saint-Laurent. Ferland, Dionne, Dawson et Baxter ne sont pas d'accord. Les deux premiers tiennent pour le port de *Sainte-Geneviève*, les deux autres pour *Pillage Bay*.

J'ai consulté les cartes d'aujourd'hui et je ne trouve ni Sainte-Geneviève ni *Pillage Bay*. Où pourrais-je me renseigner ?

H. G.